

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 22 juin 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BOUSQUET Audrey, Maire déléguée.

Qui ont pris part à la délibération : 27.

Date de la convocation : 15/06/2026

Présents : MME BOUSQUET Audrey (Procuration de M. DUFOUR Thierry), M. HEIM Philippe, MME BENSETTI Nawel, M. MEDALLE Henri, MME LAGHZAOUI Nawal, M. DUPUIS Alain (Procuration de MME BARTHE DELANOË Anne-Marie), M. LAHAYE Guillaume, M. JOUANY Claude, M. ROUSSEAU Lionel, MME VERGNES Brigitte, M. TROUCHES Michel, M. CHABRIDON Olivier, MME PECCOLO Anabelle, MME TEIXEIRA FERNANDES Sylvie, M. COSQUER Cyril (Procuration de MME DAMOISON-MONTEILS Céline), MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline, M. JUNIOT LEVY Yoann, M. AILLOS Hélène, M. GOUTY Michel (Procuration de M. CUPOLI Michel), MME MENOUE-AMIEL Josiane, MME NOUVEL Nathalie, MME LAROCHELLE Muriel, M. COQUELET Christophe.

Date d'affichage : 15/06/2026

Absents excusés : M. DUFOUR Thierry (Procuration à MME BOUSQUET Audrey), MME BARTHE DELANOË Anne-Marie (Procuration à M. DUPUIS Alain), MME DAMOISON-MONTEILS Céline (Procuration à M. COSQUER Cyril), M. CUPOLI Michel (Procuration à M. GOUTY Michel).

Secrétaire : M. DUPUIS Alain.

N° DEL2026-56: Montant de la participation des familles pour le chantier loisirs jeunes 2026.

Monsieur le Maire expose qu'un chantier loisirs jeunes est organisé en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn sur la commune de Puygouzon, en vue de favoriser une démarche éducative, positionnant l'individu comme acteur de ses loisirs et de son territoire de vie.

Elle prévoit une partie « chantier », qui s'est déroulée en 1 session du 20 au 24 avril 2026 et une partie « loisirs » qui se déroulera du 6 juillet au 10 juillet 2026.

Dans le cahier des charges de la C.A.F., qui accorde une aide financière au projet « loisirs », une participation, même modeste, doit être demandée aux familles (au maximum 15 € par jour de loisirs).

Monsieur le Maire propose de fixer cette participation financière des familles à 70 € pour les 5 jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **FIXE** le montant de la participation financière des familles dans le cadre du chantier loisirs jeunes à 70 € pour les 5 jours de la partie « loisirs ».

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

Le secrétaire de séance

Alain DUPUIS



Le Maire

Thierry DUFOUR

